



## RAPPORT

### au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la  
motion

M. Julien Chevalley : Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau de la Rottaz à Chailly sur Montreux.

Présidente : Carola Fastiggi (ML)  
Membres : Ihab Al Jundi (SOC)  
Julien Chevalley (PLR)  
Charlotte Chevallier (SOC)  
Florian Chiaradia (Les Verts)  
Denis Golaz (SOC)  
Tal Luder (UDC)  
Jörg Meyer (PLR)  
Michel Posternak (PLR)  
Pierre-André Spahn (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 27 mars 2017 à 19h, à la Rue de la Gare 30 dans les locaux du Service des Travaux Publics, en présence de M. Christian Neukomm, Conseiller Municipal et de M. Enrique Bergonzo, Chef de service du Service des Travaux.

La commission les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité et la clarté des informations fournies.

#### Préambule

La présidence de la Commission n'est pas demandée, Mme Carola Fastiggi fonctionne en tant que présidente-rapporteuse.

La présidente rappelle aux membres de la commission que l'intervention de M. Julien Chevalley est une motion et ouvre la séance en donnant la parole au motionnaire. Ce dernier précise que sa motion pourrait être modifiée en postulat pour autant qu'il se passe quelque chose et reprend les arguments de sa motion (cf. texte du développement de la motion). En résumé, depuis quelques années, il constate une nette hausse du trafic notamment lorsque les Montreusien(ne)s vont prendre l'autoroute le matin et reviennent

le soir. Les camions se rendant dans les hauts de la Commune empruntent également cette route afin d'éviter les lacets de la Route de Brent. De plus, depuis peu, les bus VMCV passent également par ce tronçon. Un courrier demandant la mise en place de mesures de sécurité pour les piétons a déjà été adressé à la Municipalité il y a 10 ans. Il en a suivi la mise en place de bandes jaunes réfléchissantes et d'une limitation de la vitesse à 50 km/h. M. Julien Chevalley demande à ce qu'un nouvel aménagement de la route soit effectué dans des délais et tarifs raisonnables.

La parole est ensuite donnée à la Municipalité représentée par M. Christian Neukomm. Ce dernier précise que la Route de la Combe est en effet très utile, notamment lorsque la Route de Brent est fermée. C'est une route qui permet de desservir correctement Montreux, la sortie de Montreux et l'accès à l'autoroute. M. Christian Neukomm confirme qu'il y a une augmentation tangible de la circulation sur tout le réseau routier et particulièrement sur cette route. La Municipalité n'est pas contre la mise en état ou remise en état de cette route. Initialement, cette route s'est faite sur des bases solides et n'a pas été juste posée sur de la terre. On ne devrait donc pas avoir de mauvaises surprises en venant avec un nouveau projet de réhabilitation. Il s'agira d'empiéter un peu sur le talus en amont et de stabiliser le terrain en aval afin de pouvoir ajouter un trottoir (1,2 m. de largeur). De plus, les chaussées devront être élargies, le but étant de permettre à deux camions de se croiser. Petit bémol en créant une belle route, cela sera un aspirateur à véhicules. Il y aura probablement un basculement de la circulation sur cette route.

M. Christian Neukomm passe la parole à M. Enrique Bergonzo du Service des Travaux Publics. Ce dernier confirme que les largeurs ne sont pas suffisantes pour faire croiser deux poids-lourds (actuellement env. 5,1 mètres alors que 5,6 mètres seraient nécessaires) et qu'il faut encore tenir compte d'une largeur suffisante pour prévoir un aménagement pour les piétons (trottoir).

### Discussion générale

Chaque commissaire prend à son tour la parole. Certains commissaires utilisent régulièrement cette route pour se rendre à Montreux depuis Chailly et environs. La dangerosité de la route pour les piétons est souvent mentionnée. Notamment de nuit, si le piéton est habillé de couleur sombre, la ligne jaune de sécurité n'est pas suffisante. Un véritable trottoir ainsi que des lumières sont souhaités. Un commissaire mentionne que pour ajouter un trottoir ce ne sera pas évident vu les accès sur les côtés pour les différents immeubles. M. Enrique Bergonzo précise que le domaine public aux abords de cette route est très large et que de ce fait il y a bien assez de place. Le commissaire reprend la parole et propose de faire comme sur la Route des Colondalles à savoir un trottoir protégé par des places de parc et la priorité aux véhicules qui montent. Il est précisé que contrairement à la Rue de la Combe, aucun bus ne passe par les Colondalles. Il n'est donc pas possible de limiter ainsi la circulation sur la Route de la Combe. Un autre commissaire demande à pouvoir régler différemment ces affaires de transit, par exemple en introduisant un système de potelets qui se baisseraient pour les riverains. En effet, il

pense que les travaux seront colossaux pour le petit bout de route dont il s'agit. Un commissaire répond que le fait de mettre des potelets limiterait l'accès des clients aux commerçants accessibles par la Route de la Combe. Un commissaire précise également qu'en cas de neige, cette route est pratique pour éviter de devoir passer par les lacets de la Route de Brent.

Un commissaire mentionne qu'en dehors de la circulation automobile, c'est un itinéraire privilégié par les cyclistes car la route est moins pénible que la Route de Brent pour ceux se rendant dans les hauts de la Commune. De plus, il souhaite que la mobilité douce soit intégrée à l'étude (piste cyclable, trottoir) et que des liaisons piétonnes verticales supplémentaires à proximité de la route soient prévues.

Un commissaire demande à la Municipalité pour quelle(s) raison(s) est-ce que entre la modification des aménagements d'il y a environ dix ans et aujourd'hui il n'y ait pas eu autre chose. Est-ce que la Municipalité considère que la route convenait dans cet état ou y a-t-il une continuité avec un plan plus grand qui aurait prévu d'englober ce tronçon problématique ?

La Municipalité répond qu'elle est consciente qu'il y a un certain nombre de routes qui ne correspondent pas forcément à un standard de qualité. Certaines sont dans le pipeline des urgences pour des raisons de structure et/ou de risque de rupture (la Route de Chaulin, la Route du Zéphir, la Route de la Fin du Craux, la Route de Sonzier et la Rue du Temple sont citées). La Route de la Combe quant à elle fonctionne et même si elle ne répond pas à la sécurité attendue, elle ne fait pas partie des tronçons les plus urgents à réaménager. Elle devrait toutefois être sécurisée pour les piétons. M. Enrique Bergonzo précise qu'à une certaine époque il était prévu par le canton, alors que la route était encore cantonale, de la renforcer voire même de la privilégier par rapport à la route de Brent pour l'accès aux hauts de la Commune.

M. Christian Neukomm précise également le coût que pourrait engendrer de tels travaux en sachant que si quelque chose se fait, il faut que cela soit fait correctement sans « bricolage ». Le montant des travaux est estimé à CHF 500'000 – CHF 1'000'000.

Un commissaire demande en quelle position est-ce que cette motion, si elle est transformée en postulat, va se situer dans le pipeline des priorités par rapport aux autres tronçons à aménager et quel serait leur coût si pour cette motion ils sont estimés à CHF 500'000 – CHF 1'000'000 ?

M. Enrique Bergonzo indique quels sont les projets dans le pipeline par ordre de priorité :

- | Rue du Temple (Coûts : beaucoup plus d'un million)
- | Route cantonale en Bon Port et carrefour de la Paix
- | Rue du Port
- | Route de Chaulin
- | Av. du Midi

- | La grande place à Clarens
- | Route du Zéphir
- | La Route de la Fin du Craux

M. Christian Neukomm précise que la Route de la Combe n'est pas trop importante et qu'elle pourrait être traitée en parallèle avec un autre projet. Quoi qu'il en soit, elle sera réaménagée avant 2025.

Un commissaire demande si une participation cantonale est possible. M. Enrique Bergonzo répond que la Municipalité va de toute façon faire la demande au canton vu qu'à l'époque, c'était une route cantonale et que l'idée de faire de cette route l'accès principal pour les hauts avait déjà été évoquée. Cela étant le projet a été abandonné.

Au terme du tour de table, le motionnaire, M. Julien Chevalley, accepte de transformer sa motion en postulat.

La parole n'est plus demandée, la commission passe au vote et c'est par 9 oui et une abstention que la commission accepte la prise en considération de l'objet modifié.

## Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu la motion transformée en postulat intitulée « Pour un élargissement partiel de la Route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau de la Rottaz à Chailly-sur-Montreux »

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

de prendre en considération la motion transformée en postulat intitulée « Pour un élargissement partiel de la Route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau de la Rottaz à Chailly-sur-Montreux »

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc

La Présidente-rapporteuse

Carola Fastiggi (ML)

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse

Carola Fastiggi (ML)